REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 20/01/2025
(version internet condensée)

Date de la convocation: 14/01/2025 Date de l'annonce publique: 14/01/2025

Présents	Luc Feller, bourgmestre et président Roger Negri, Ed Buchette, Francine Closener, échevins Yannick Beck, Jean Beissel, Djuna Bernard, Sven Bindels, Georgia Drosou, Simone Frank, Elaine Jensen, Tom Kerschenmeyer, Jessica Klopp, Adèle Schaaf-Haas et Nadine Schmid, conseillers Nico Bontemps, secrétaire communal
Excusé(s)	Djuna Bernard (jusqu'au point 3 inclus)
Vote public	Nadine Schmid
Votant par procuration	

Ordre du jour

1. Présentation du « Naturpakt » par le SICONA Sud-Ouest.
2. Urbanisme et aménagement du territoire: Adoption d'un lotissement de terrains d'une parcelle, inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord, sous le numéro 1251/4281, au lieu-dit « rue François Trausch », en deux lots destinés à la construction (article 29 de la loi modifiée du 19/07/2004).
3. Projets et devis:
   a-1) 4/220/221312/25009 - Remise en état du bâtiment René Federspiel pour les besoins du club senior "Clubhaus am Brill" ;
   a-2) 4/220/221312/25009 - Remise en état du bâtiment René Federspiel pour les besoins du club senior "Clubhaus am Brill" – adaptation budgétaire ;
   b) 4/430/221313/23001 - Remplacement des deux ponts piétonniers au lieu-dit « Drëps » (endommagés lors des fortes pluies en 2021).
4. Approbation d'un acte de cession gratuite portant sur une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sous le numéro 1605/7992, au lieu-dit « Rue Lydie Schmit ».
5. Finances communales: Approbation de titres de recette.
6. Circulation: Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une validité supérieure à 72 heures – 1, rue Gaaschtbierg à Mamer.
7. Commissions consultatives:
   a) nomination d'un membre dans la Commission des Affaires Culturelles représentant le parti politique « DP » ;
   b) démission d'un membre de la Commission des Finances et de la Promotion de l'Artisanat représentant le parti politique « DP » ;
   c) nomination d'un membre dans la Commission des Finances et de la Promotion de l'Artisanat représentant le parti politique « DP ».
8. Subsides extraordinaires: 3.895,65 € à l'a.s.b.l. Centre Culturel Mamer à titre de participation communale aux frais de fonctionnement engendrés en 2024.
9. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
10. Affaires de personnel:
    a) création d'un poste d'employé communal (m/f/d) dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique pour les besoins de la piscine communale ;
    b) création de deux postes de salariés qualifiés à tâche manuelle (m/f/d) détenteur d'un diplôme d'aptitude professionnelle – DAP (anc. CATP) pour les besoins du service de la conciergerie ;
    c) engagement d'élèves et d'étudiants pendant leurs vacances scolaires.

Le conseil communal approuve la mise à jour de l'ordre du jour comme suit:

1. Présentation du « Naturpakt » par le SICONA Sud-Ouest.
2. Urbanisme et aménagement du territoire: Adoption d'un lotissement de terrains d'une parcelle, inscrite au

cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord, sous le numéro 1251/4281, au lieu-dit « rue François Trausch », en deux lots destinés à la construction (article 29 de la loi modifiée du 19/07/2004).

3. Projets et devis:
   a-1) 4/220/221312/25009 - Remise en état du bâtiment René Federspiel pour les besoins du club senior "Clubhaus am Brill" ;
   a-2) 4/220/221312/25009 - Remise en état du bâtiment René Federspiel pour les besoins du club senior "Clubhaus am Brill" – adaptation budgétaire ;
   c) 4/430/221313/23001 - Remplacement des deux ponts piétonniers au lieu-dit « Drëps » (endommagés lors des fortes pluies en 2021).
4. Approbation d'un acte de cession gratuite portant sur une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sous le numéro 1605/7992, au lieu-dit « Rue Lydie Schmit ».
5. Finances communales: Approbation de titres de recette.
6. Circulation: Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une validité supérieure à 72 heures – 1, rue Gaaschtbierg à Mamer.
7. Commissions consultatives:
   a) nomination d'un membre dans la Commission des Affaires Culturelles représentant le parti politique « DP » ;
   b) démission d'un membre de la Commission des Finances et de la Promotion de l'Artisanat représentant le parti politique « DP » ;
   c) nomination d'un membre dans la Commission des Finances et de la Promotion de l'Artisanat représentant le parti politique « DP ».
8. Subsides extraordinaires:
   a) 3.895,65 € à l'a.s.b.l. Centre Culturel Mamer à titre de participation communale aux frais de fonctionnement engendrés en 2024 ;
   b) 540.000,00 € à l'a.s.b.l. Centre Culturel Mamer pour assurer la gestion et l'exploitation culturelle du Centre Culturel Kinneksbond en 2025.
9. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
10. Affaires de personnel:
    a) création d'un poste d'employé communal (m/f/d) dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique pour les besoins de la piscine communale ;
    b) création de deux postes de salariés qualifiés à tâche manuelle (m/f/d) détenteur d'un diplôme d'aptitude professionnelle – DAP (anc. CATP) pour les besoins du service de la conciergerie ;
    c) engagement d'élèves et d'étudiants pendant leurs vacances scolaires.

Point de l'ordre du jour: 1.	**Présentation du « Naturpakt » par le SICONA Sud-Ouest**	**n.c. : 001**

Le conseil communal,

prend connaissance de la présentation sur le « Naturpakt » par Madame Sabine WIPPERMANN et Monsieur Fernand KLOPP du SICONA Sud-Ouest.

Madame Nadine Schmid quitte la séance pour répondre à d'autres obligations.

Point de l'ordre du jour: 2.	**Urbanisme et aménagement du territoire: Adoption d'un lotissement de terrains d'une parcelle, inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord, sous le numéro 1251/4281, au lieu-dit « rue François Trausch », en deux lots destinés à la construction (article 29 de la loi modifiée du 19/07/2004)**	**n.c. : 002**

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

approuve la demande de lotissement présentée le 21/10/2024 par la société Made Architecture s.à r.l., établie à L-8416 Steinfort, 4b, rue Ermesinde, pour le compte de la société FKBC Invest s.à r.l., établie à L-8414 Steinfort, 8a, rue Collart, en obtention de l'autorisation de lotir une parcelle sise à Mamer, ancien numéro cadastral 1251/4281, 1, rue François Trausch, section A de Mamer-Nord, en deux lots (1251/xxx1 (LOT A), 1251/xxx2 (LOT B)) en vue de leur affectation à la construction, ainsi que le plan de lotissement du bureau Geocad s.à r.l., établi à L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald, échelle 1/250, dessiné en date du 07/10/2024 sous la référence 15828-01, faisant partie de la demande susmentionnée.

Madame Nadine Schmid rejoint la séance.

Point de l'ordre du jour: 3. a-1)	**Projets et devis: 4/220/221312/25009 - Remise en état du bâtiment René Federspiel pour les besoins du club senior "Clubhaus am Brill"**	**n.c. : 003**

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

approuve le projet et devis estimatif au montant total de 300.000,00 € TTC pour la remise en état du bâtiment René Federspiel pour les besoins du club senior « Clubhaus am Brill ».

Point de l'ordre du jour: 3. a-2)	**Projets et devis: 4/220/221312/25009 - Remise en état du bâtiment René Federspiel pour les besoins du club senior "Clubhaus am Brill" – adaptation budgétaire**	**n.c. : 004**

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

- approuve un crédit supplémentaire de 100.000,00 € sous l'article 4/220/221312/25009 - Remise en état du bâtiment René Federspiel pour les besoins du club senior "Clubhaus am Brill" du budget 2025 ;

- décide de compenser la modification budgétaire ci-avant par une diminution de crédit de 100.000,00 € de l'article 4/520/222100/25006 - Modernisation du réseau des eaux usées (rue du Centre, rue Pierre Krier-Becker, rue du Commerce (partiellement)).

Point de l'ordre du jour: 3. b)	**Projets et devis: 4/430/221313/23001 - Remplacement des deux ponts piétonniers au lieu-dit « Drëps » (endommagés lors des fortes pluies en 2021)**	**n.c. : 005**

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

approuve le projet et devis estimatif au montant total de 200.000,00 € TTC pour le remplacement des deux ponts piétonniers au lieu-dit « Drëps » qui ont été endommagés lors des fortes pluies en 2021.

Madame Djuna Bernard rejoint la séance.

Point de l'ordre du jour: 4.	**Approbation d'un acte de cession gratuite portant sur une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sous le numéro 1605/7992, au lieu-dit « Rue Lydie Schmit »**	**n.c. : 006**

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

l'acte de cession gratuite n° 11424 du 12/12/2024 dressé par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Capellen, aux termes duquel la société « PHILIPPI s.à r.l. et Cie, s.e.c.s. », établie à L-8235 Mamer, 31, route de Kehlen, cède gratuitement à l'Administration communale de Mamer une parcelle sise à Mamer, au lieu-dit « rue Lydie Schmit », inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sous le numéro 1605/7992, place voirie, contenant 05,90 ares, en vue de son intégration dans le domaine public.

Point de l'ordre du jour: 5.	**Finances communales: Approbation de titres de recette**	**n.c. : 007**

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

uanimement

approuve des titres de recette pour un montant de 27.232.317,15 € pour l'exercice 2024.

Point de l'ordre du jour: 6.	**Circulation: Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une validité supérieure à 72 heures – 1, rue Gaaschtbierg à Mamer**	**n.c. : 008**

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

confirme le règlement de circulation temporaire d'urgence d'une durée supérieure à 72 heures édicté le 07/01/2025 par le collège échevinal (réf. 2025-002) et arrête:

(1)

les prescriptions suivantes sont applicables à partir du lundi 13/01/2025 de 07.00 heures jusqu'au vendredi 04/04/2025 à 17.00 heures :

- **L'accès du trottoir, côté pair et impair, à la hauteur des futures maisons N°1 et N°3 est interdit aux piétons.**

Cette prescription est indiquée par le signal C,3g « INTERDICTION D'ACCES » dans la rue Gaaschtbierg à la hauteur des futures maisons N°1 et N°3.

- **Un passage pour piétons provisoire est aménagé entre les maisons N°5 et N°7, rue Gaaschtbierg à Mamer.**

Cette prescription est indiquée par :
le signal E.11a « PASSAGE POUR PIETONS » dans la rue Gaaschtbierg à la hauteur des maisons N°5 et N°7;

- **Le stationnement est interdit sur les bandes de stationnement dans la rue Gaaschtbierg à la hauteur des futures maisons N°1 et N°3, côté impair et en face des maisons N°5 et N°7, côté pair.**

Cette prescription est indiquée par le signal C,18 « STATIONNEMENT INTERDIT ».

L'accès aux riverains vers leurs propriétés doit être garanti à tout moment.

(2)

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

Point de l'ordre du jour: 7. a)	**Commissions consultatives: nomination d'un membre dans la Commission des Affaires Culturelles représentant le parti politique « DP »**	**n.c. : 009**

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

nomme Monsieur Jeff HENGEN comme membre de la Commission des Affaires Culturelles représentant le parti politique « DP ».

Point de l'ordre du jour: 7. b)	**Commissions consultatives: démission d'un membre de la Commission des Finances et de la Promotion de l'Artisanat représentant le parti politique « DP »**	**n.c. : 010**

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

accepte la démission de Monsieur Lionel DESCHARRIÈRES comme membre de la Commission des Finances et de la Promotion de l'Artisanat représentant le parti politique « DP ».

Point de l'ordre du jour: 7. c)	**Commissions consultatives: nomination d'un membre dans la Commission des Finances et de la Promotion de l'Artisanat représentant le parti politique « DP »**	**n.c. : 011**

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

nomme Madame Sonja SCHINTGEN-OSTER comme membre de la Commission des Finances et de la Promotion de l'Artisanat représentant le parti politique « DP ».

Point de l'ordre du jour: 8. a)	**Subsides extraordinaires: 3.895,65 € à l'a.s.b.l. Centre Culturel Mamer à titre de participation communale aux frais de fonctionnement engendrés en 2024**	**n.c. : 012**

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

décide d'allouer à l'a.s.b.l. Centre Culturel Mamer un subside exceptionnel de 3.895,65 € en tant que participation communale aux frais de fonctionnement engendrés en 2024.

Point de l'ordre du jour: 8. b)	**Subsides extraordinaires: 540.000,00 € à l'a.s.b.l. Centre Culturel Mamer pour assurer la gestion et l'exploitation culturelle du Centre Culturel Kinneksbond en 2025**	**n.c. : 013**

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

décide d'allouer à l'a.s.b.l. Centre Culturel Mamer un subside de 540.000,00 € pour assurer la gestion et l'exploitation culturelle du Centre Culturel Kinneksbond en 2024.

Point de l'ordre du jour: 9.	**Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux**	**n.c. : 014**

Le conseil communal,

entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre et des échevins ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

Point de l'ordre du jour: 10. a)	**Affaires de personnel: création d'un poste d'employé communal (m/f/d) dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique pour les besoins de la piscine communale**	**n.c. : 015**

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

décide la création d'un poste d'employé communal (m/f/d) dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique, pour les besoins de la piscine communale.

Point de l'ordre du jour: 10. b)	**Affaires de personnel: création de deux postes de salariés qualifiés à tâche manuelle (m/f/d) détenteur d'un diplôme d'aptitude professionnelle – DAP (anc. CATP) pour les besoins du service de la conciergerie**	**n.c. : 016**

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

- décide la création de deux postes de salariés qualifiés à tâche manuelle (m/f/d) détenteur d'un diplôme d'aptitude professionnelle – DAP (anc. CATP) pour les besoins du service de la conciergerie ;

- retient que la carrière (C1) des personnes à engager s'étend sur les grades 3, 5 et 6.

Point de l'ordre du jour: 10. c)	**Affaires de personnel: engagement d'élèves et d'étudiants pendant leurs vacances scolaires**	**n.c. : 017**

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi ;

unanimement

1) décide d'engager pendant les vacances de pâques 2025 30 élèves/ étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 15 et 27 ans accomplis et retient que l'engagement se fait pour renforcer le service de la régie communale du 07/04/2025 au 18/04/2025 inclus ;
2) décide d'engager pendant les vacances scolaires d'été 2025, 93 élèves/ étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 15 et 27 ans accomplis, répartis comme suit :
   - 16 élèves/ étudiants (m/f) pour renforcer le service forestier ;
   - 60 élèves/ étudiants (m/f) pour renforcer le service de la régie communale ;
   - 13 élèves/ étudiants (m/f) pour renforcer le service accueil de la maison communale ;
   - 4 élèves/ étudiants (m/f) pour renforcer le service accueil du service technique communal.

   Le nombre total des élèves/ étudiants est réparti sur les périodes du 14/07/2025 au 25/07/2025 inclus, du 28/07/2025 au 08/08/2025 inclus, du 11/08/2025 au 22/08/2025 inclus et du 25/08/2025 au 05/09/2025 inclus.
3) décide d'engager 40 élèves/ étudiants au total pour assurer une surveillance lors des événements culturels et de loisirs pendant les vacances scolaires ;
4) retient que les élèves et étudiants touchent une rémunération correspondant au salaire social minimum graduée en fonction de leur âge ;
5) invite les services concernés à présenter des plans de travail détaillés relatifs à ces engagements.